

Le 28 janvier 2020

Direction Action sociale gérontologique
DGP/GC

Avis de vacance

Direction Action sociale gérontologique

**Infirmier(ère) coordonnateur(trice) de l'activité de soins à domicile
Adjoint(e) au chef de service**

Emploi à temps complet relevant du cadre d'emploi des infirmiers territoriaux (catégorie A)

**Au plus tard le vendredi 28 février 2020
Délai de rigueur**

La commune de Saint-Martin-d'Hères, en pleine croissance démographique (39 000 habitants) est la 2^{ème} ville du département de l'Isère. Elle est au coeur du développement de nombreux projets. Saint-Martin-d'Hères est une ville dynamique et solidaire, elle fait partie de l'agglomération de Grenoble Alpes Métropole qui compte, quant à elle, près de 400 000 habitants.

Sous la responsabilité du chef de service, et secondée par une infirmière assistante de coordination, il (elle) assure la gestion du Service de Soins Infirmier A Domicile (SSIAD) sur 80% de son temps et du Centre de Santé Infirmier (CSI) sur 20%, ainsi que l'encadrement de l'équipe soignante. Le SSIAD (60 places) est engagé, avec le Service d'Aide A Domicile du CCAS partageant les mêmes locaux, dans l'expérimentation nationale de Service Polyvalent d'Aide et de Soins A Domicile (SPASAD).

MISSIONS :

- Il (elle) sera chargé(e), par délégation et en collaboration avec le personnel administratif, de la gestion de l'activité du secteur soins et du management direct d'une équipe composée d'une infirmière assistante de coordination, d'infirmières et d'aides-soignantes.
- Il (elle) sera chargé de renforcer la coordination et l'harmonisation des pratiques avec le service d'aide à domicile du CCAS, dans le cadre de l'expérimentation SPASAD, pour une garantir la qualité de l'accompagnement commun.
- Il (elle) contribuera à l'élaboration budgétaire du service.
- Il (elle) sera force de propositions dans les domaines de la formation des personnels, du contrôle, suivi et amélioration de la qualité des prestations.
- Il (elle) sera « référent Qualité » dans le cadre de la démarche qualité.
- Il (elle) concourt à l'élaboration et au suivi du projet de service
- Il (elle) sera responsable, en collaboration avec l'infirmière assistante de coordination, de l'accueil et de l'encadrement des étudiant(e)s infirmier(e)s ou élèves aides-soignant(e)s.
- Il (elle) devra assurer une veille juridique permanente dans le domaine des soins et de la santé.
- Il (elle) peut ponctuellement et, en cas de besoin, être amené à effectuer des soins à domicile.

Centre Communal d'Action Sociale

111 avenue Ambroise Croizat, CS 50007

38401 Saint-Martin-d'Hères Cedex - Tél. 04 76 60 74 12

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à M. le Président du CCAS

Activités
Continuité et suivi de l'activité du secteur de soins : • Etablissement et suivi de la liste d'attente des demandeurs de soins avec recueil de données, évaluation et analyse des besoins en soins avec visite à domicile • Gestion des admissions avec contrôle/suivi de la réponse aux besoins des patients • Suivi de l'activité par le biais de tableaux de bord et participation à la réalisation des bilans d'activité • Evaluation des besoins en matériel de soins et de fournitures administratives Encadrement technique et animation de l'équipe : • Préparation, avec le chef de service, et animation des réunions mensuelles soignantes. • Participation à la gestion du personnel (recrutement, formation, évaluation...) • Gestion des conflits avec les patients et/ou leurs familles • Mise en place de toute procédure ou protocole nécessaire à la qualité des soins. En collaboration avec l'infirmière assistante de coordination : • Liens avec les patients et leurs familles • Liens avec les partenaires sanitaires, sociaux, médico-sociaux, internes ou externes ainsi que les professionnels libéraux pour une coordination autour des interventions de soins. • Lien avec les responsables de secteur du service d'aide à domicile pour l'évaluation et suivi de situations communes • Etablissement des plannings de présence du personnel, organisation des remplacements des absences pour le maintien de la continuité de soins • Ecoute, conseil et soutien des professionnels dans leur pratique quotidienne • Suivi en équipe des situations au domicile et de leur évolution, entre autres par le biais des Comités Medico-Techniques. • Elaboration, en lien avec les soignants, du projet de soins des patients • Planification et organisation des soins infirmiers en fonction des besoins des patients • Proposition de création et suivi de la mise en place et de l'utilisation de nouveaux outils (transmissions ciblées, dossier et protocoles de soins, procédures, etc.) • Organisation de l'accueil des étudiants aides-soignants et infirmiers

Au-delà d'une évolution des missions et activités inhérente à l'évolution du service dans son contexte médico-social et politique, une réflexion est menée, dans le cadre de l'expérimentation SPASAD, pour la révision de l'organigramme des services d'aide et de soins à Domicile.
Le profil de poste pourra donc être amené à évoluer dans les prochains mois.

HORAIRES :

Postes selon le besoin et en complémentarité avec l'infirmière assistante de coordination :

8H30 - 12H30 / 14H00 - 17H00

7H15 – 14H15

Une adaptabilité horaire à des besoins professionnels ponctuels est compensée par l'attribution de jours de congés de cadre

ASTREINTE :

Pour le soutien des salariés et la continuité de réponse aux usagers, il (elle) devra assurer périodiquement une astreinte téléphonique entre 12H00 et 13H30 et 17H00 et 20H00.

Compétences	
Savoirs-faire	Connaissances
Capacité d'évaluation médico-sociale Capacité de gestion Capacité d'encadrement Capacité d'analyse Capacité de rédaction Capacité de décision	Connaissance du public âgé et/ou handicapé Connaissance des dispositifs institutionnels médico-sociaux Connaissance des statuts de la Fonction Publique Territoriale Connaissance bureautique

Qualités essentielles à la tenue de l'emploi :

- Qualités relationnelles
- Sens du travail en équipe
- Méthode et rigueur
- Disponibilité et discrétion
- Autonomie

CONDITIONS :

Diplôme d'Etat d'infirmière ou équivalent avec ou sans certificat /diplôme de cadre de santé
Permis B exigé

Conditions de rémunération :

- Traitement de base aux conditions de la Fonction Publique Territoriale (FPT)
- Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

Avantages et participation de l'employeur

Sans condition d'ancienneté

Plan de déplacement de l'administration : remboursement à hauteur de 70% de l'abonnement (plafond de 86,16€/mois).

Mutuelle labellisée FPT : participation selon la composition de la famille

Prévoyance labellisée FPT : participation selon l'indice

Sous condition de 3 mois d'ancienneté :

Prime annuelle : versée en 2 fois (juin et novembre)

Proposition d'adhésion au Comité des Oeuvres Sociales (COS) donnant droit à des prestations et avantages (loisirs, culture, évènements, fmailiaux...)

Restaurant collectif

Les candidat(e)s intéressé(e)s par cet emploi voudront bien faire acte de candidature (lettre de motivation + CV) à Monsieur le Président du CCAS, 111 avenue Ambroise Croizat – CS 50007 – 38401 Saint-Martin-d'Hères Cedex ou par mail ccas@saintmartindheres.fr

Axelle Chalamet
Directrice du CCAS

